



Bulletin Mensuel n° 5/2008 Mai 2008

EDITORIAL

Conséquences de l'augmentation des adoptions internationales et sensibilisation croissante aux besoins d'une région: l'exemple de l'Afrique 🏠

L'Afrique est devenue rapidement une région d'origine importante pour les adoptions internationales. De récents événements ont attiré l'attention des autorités sur les implications d'une telle évolution.

De récentes statistiques des pays d'accueil sur les adoptions internationales révèlent une demande croissante pour les enfants africains. Ainsi, concernant les adoptions internationales en France, l'Ethiopie est devenue le premier pays d'origine (417 adoptions en 2007), et l'Afrique le premier continent d'origine (959 adoptions en 2007, représentant 30% du total des adoptions)¹. Les statistiques fournies par l'Autorité centrale italienne révèlent également une augmentation du nombre d'adoptions internationales avec l'Afrique². Cette tendance est également valable aux Etats-Unis, où l'Ethiopie est devenu l'un des cinq premiers pays d'origine en 2006 (1255 adoptions), suivi d'assez près par le Libéria (314 adoptions)³. Ces données révèlent un attrait considérable pour le continent africain en matière d'adoption internationale⁴, entraînant une demande croissante pour les pays de la région. Ces changements soulèvent des inquiétudes concernant les risques de pratiques illégales et le manque de procédures adéquates.

Pratiques nationales et vague de réactions

Dans un continent où les systèmes sociaux et judiciaires combinent étroitement pratiques traditionnelles et structures modernes, il est souvent difficile de déterminer si les adoptions, telles que conçues dans la plupart des pays d'accueil, sont véritablement acceptables et reconnues par la société et la loi, et si les

structures judiciaires et administratives sur lesquelles ces adoptions s'appuient respectent de façon satisfaisante les droits des enfants. Ces difficultés risquent de menacer le véritable sens de la protection de l'enfance, comme l'ont démontré l'affaire de l'organisation française *l'Arche de Zoé* au Tchad, dont les objectifs réels doivent encore être déterminés, ainsi que les pratiques illégales menées par d'autres organismes d'adoption actives sur ce continent.

A la suite de ces événements, un certain nombre de pays africains ont pris conscience des implications négatives que les adoptions internationales peuvent avoir dans un contexte manquant d'un cadre judiciaire et d'une structure administrative clairs. Ainsi, en novembre 2007, le gouvernement de la République du Congo (Brazzaville) a annoncé que les procédures d'adoption internationale avaient été suspendues et que des procédures d'adoption plus strictes étaient requises, conformément aux lois et textes en vigueur⁵. Il semblerait toutefois que les adoptions internationales aient maintenant repris⁶. De manière similaire, le Ministère des affaires étrangères des Etats-Unis a informé que le Ministère de la protection sociale de la République de la Zambie a suspendu l'adoption d'enfants zambiens par des étrangers depuis le 22 décembre 2007⁷. Au Libéria, le gouvernement a entamé des enquêtes sur ce qu'il pense être des irrégularités dans les procédures d'adoptions d'enfants libériens avec

les Etats-Unis, et qui ont impliqué deux organismes d'adoption non formellement accrédités ou autorisés⁸. De plus, les Ministères de la Justice et de l'Action sociale, de la Promotion de la femme, de la Protection de l'enfance et des Personnes âgées au Togo ont également informé que, par décret interministériel du 1^{er} février 2008, les procédures d'adoptions d'enfants ont été suspendues sur le territoire togolais jusqu'à nouvel ordre⁹. Enfin, le gouvernement du Lesotho a établi une Commission d'enquête suite à la suspension des adoptions d'enfants basothos par des étrangers, en vigueur depuis juin 2007¹⁰.

D'un autre côté, l'Espagne a décidé de suspendre toute adoption venant de la Guinée-Bissau, sur la base de rapports récents concernant des tentatives d'adoptions illégales¹¹.

Une tendance se dessine donc vers une plus grande sensibilisation des conséquences que les adoptions internationales peuvent avoir pour les enfants à travers le continent, ainsi que de la nécessité d'assurer la mise en place de procédures adéquates et éthiques.

Recommandations

Malgré le fait que l'Afrique devienne un continent d'origine important dans le contexte de l'adoption internationale, et malgré une forte augmentation du nombre de demandes d'adoption pour les enfants africains, seulement huit pays de ce continent ont ratifié la Convention de La Haye sur l'adoption internationale de 1993, ou sont actuellement en cours de ratification. Toutefois, la ratification de cet instrument requiert d'importantes ressources financières et humaines parfois difficiles à mobiliser pour certains pays d'origine. Il est donc nécessaire de les soutenir et de les encourager à adhérer à cette structure solide afin de développer des dispositions légales appropriées pour l'adoption internationale. Il est également important de les aider et de les inciter à établir une structure précise et professionnelle afin de mener à bien ces adoptions, en vue de progressivement mettre en place les dispositions de la convention et de la ratifier dans un futur proche.

Dans ce cadre, il est évidemment fortement recommandé qu'un plus grand nombre de pays de la région ratifie cette convention. Une telle évolution permettrait d'offrir de meilleures garanties, une coopération plus solide et une meilleure protection des enfants adoptables et des enfants impliqués dans le processus d'adoption internationale en Afrique.

L'équipe du SSI/CIR,

¹ Mission de l'Adoption Internationale (France), *Statistiques 2007*

(www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/chiffres_adoption_2007.pdf).

² Commissione per le Adozioni Internazionali (Italie), *Coppie e bambini nelle adozioni internazionali* (www.commissioneadozioni.it/FileServices/Download.aspx?ID=353).

³ U.S. Department of State (U.S.A.), *Immigrant visa statistics, FY 2007*

(www.travel.state.gov/family/adoption/stats/stats_451.html)

⁴ *Statistics and Global Trends in Intercountry Adoption*, Dr Peter Selman, Université de Newcastle

⁵ 'Congo: Suspension des adoptions après les arrestations au Tchad', IRIN News, 2 novembre 2007 (www.irinnews.org/fr/ReportFrench.aspx?ReportId=75133); voir aussi le Bulletin du SSI/CIR N° 1/2008.

⁶ *Reabren las adopciones en Congo*, Adoptantis - El Periódico de la Adopción N° 56, Avril 2008.

⁷ U.S. Department of State *Suspension of intercountry adoption in Zambia*, janvier 2008 (http://travel.state.gov/family/adoption/intercountry/intercountry_3944.html)

⁸ 'Liberia investigates child adoptions by U.S. agency', *Reuters*, 1^{er} février 2008

(www.reuters.com/article/domesticNews/idUSL0111956320080201).

⁹ Mission de l'Adoption Internationale (France), *Actualités: Togo*, 11 février 2008

(www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-etranger_1296/conseils-aux-familles_3104/adoption-internationale_2605/actualites_3230/togo-11-02-2008_59379.html).

¹⁰ U.S. Department of State *Suspension of intercountry adoptions in Lesotho*, Avril 2008

(www.travel.state.gov/family/adoption/intercountry/intercountry_4225.html); [voir aussi le Bulletin du SSI/CIR N° 9/2007].

¹¹ *Adopción irregular en Guinea Bissau*, Adoptantis - El Periódico de la Adopción N° 55, Mars 2008.